

*République Française  
Département de la Lozère*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE LES SALCES

**Séance du 11 mai 2023**

|   |   |
|---|---|
| <b>Membres en exercice :</b> 7<br><b>Présents :</b> 4<br><b>Votants :</b> 4<br><b>Pour :</b> 4<br><b>Contre :</b> 0<br><b>Abstentions :</b> 0 | Date de la convocation: 04/05/2023<br><i>L'an deux mille vingt-trois et le onze mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Louis VAYSSIER</i><br><br><b>Présents :</b> Jean Louis VAYSSIER, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Yannick ROUX<br><b>Représentés:</b><br><b>Excusés:</b> Charles DAUBAN, Jean-Christophe DELPUECH, Gaëlle TICHIT<br><b>Absents:</b><br><b>Secrétaire de séance:</b> Chloé PRIETO |
|---|---|

**Délibération DE\_2023\_035 : Demande de subvention au titre de la DETR pour rénover un réservoir d'eau potable**

Monsieur le maire indique que la délibération 2023-030 du 13 avril 2023 portant sur une demande de subvention au titre de la DETR pour le projet d'amélioration du réseau d'eau potable de la commune doit être annulée pour reprendre ce projet en 2 dossiers ; effet s'agissant de 2 projets distincts (lieu d'implantation, marché et financements), il y a lieu de distinguer les demandes une concernant la rénovation du réservoir du Trébatut et une concernant le remplacement de canalisations.

Depuis plusieurs années nous avons relevé que le prélèvement en eau potable dans le milieu naturel était bien supérieur à la quantité facturée aux administrés.

Le diagnostic actuel présente des fuites sur le réservoir du Trébatut.

Des devis ont été réalisés pour estimer les travaux nécessaires.

Afin de mettre ces travaux en oeuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

| Natures dépenses      | Montant HT (estimations) | Recettes           | Montant HT       | Taux        |
|-----------------------|--------------------------|--------------------|------------------|-------------|
| Travaux               |                          | Aides publiques    |                  |             |
| Travaux sur réservoir | 32 693.60 €              | DETR (plan eau)    | 19 616.16€       | 60%         |
|                       |                          | Participation SDEE | 6 538.72         | 20%         |
|                       |                          | Fonds propres      | 6 538.72         | 20%         |
| <b>Totaux</b>         | <b>32 693.60</b>         |                    | <b>32 693.60</b> | <b>100%</b> |

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

**Annule** la délibération 2023-030 du 13 avril 2023 portant sur une demande de subvention au titre de la DETR pour le projet d'amélioration du réseau d'eau potable

**Adopte l'opération de rénovation du réservoir du Trébatut et les modalités de financement.**

**Approuve** le plan de financement prévisionnel

**S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

**Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Louis VAYSSIER



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

le 12/05/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).